

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLUi-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

Arrêt en conseil communautaire le 08 Avril 2019

LIVRE I : RAPPORT DE PRESENTATION

- Chapitre 10 : Indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLUi-H

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

10

INDICATEURS NÉCESSAIRES À L'ANALYSE DES
RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU PLUi-H

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le PLUi-H fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation.

Les indicateurs sont présentés dès la page suivante par thématique et répondent aux objectifs du PADD.

Il ne s'agit pas de constituer un tableau de bord exhaustif de l'état initial de l'environnement. Le dispositif de suivi est constitué d'une nombre restreint d'indicateurs, mais ceux-ci sont cohérents avec les enjeux environnementaux propres au territoire, avec les orientations du document d'urbanisme, et avec les données disponibles qui traduisent les possibilités de renseignement par la collectivité.

Pour chacun d'entre eux sont précisés :

- La source : organisme ou structure auprès de laquelle la donnée est disponible
- La donnée T0 lorsqu'elle est disponible dans l'état initial de l'environnement ou le zonage et le règlement graphique à la date d'approbation du PLUi-H
- La valeur cible
- La périodicité de mise à jour possible

PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES

ORIENTATIONS DU PADD	INDICATEUR	INTERET	SOURCE	ETAT 0	Valeur cible	Périodicité
<p>Assurer la protection des espaces naturels constituant des zones de richesses écologiques majeures (réservoirs de biodiversité)</p> <p>Préserver et renforcer la trame végétale existante sur l'ensemble du territoire</p> <p>Mettre en valeur les paysages de l'eau et préserver la ressource</p> <p>Harmoniser et encadrer l'implantation des parcs éoliens</p> <p>Préserver les paysages agricoles caractéristiques, des plaines céréalières et des marais</p> <p>Limiter l'étalement urbain en favorisant la densification en centre-bourg</p> <p>Accompagner les transitions paysagères</p> <p>Renforcer l'offre de loisirs en lien avec le développement des activités touristiques</p>	Rythme de la consommation foncière (ha/an)	Suivre l'évolution de la consommation foncière	Orthophoto / IGN / Fichiers ADS	250 ha sur la période 2007-2018 pour l'habitat soit 25 ha/an	Inférieur ou égal à T0	Tous les 3 ans
	Superficie (ha) des zones naturelles (N)	Suivre l'évolution des espaces naturels et agricoles préservés de l'urbanisation	Donnée de la collectivité (zonage PLUi-H)	6 262 hectares (soit 13,4 %)	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
	Superficie (ha) des zones agricoles (A)			37 656 hectares (soit 80,8 %)	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
	Nombre d'autorisations d'occuper le sol (constructions neuves) délivrées en zone A ou N à partir de la date d'approbation du PLUi	Suivre l'évolution des constructions en zones naturelles et agricoles	Autorisation d'occuper le sol	A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans
	Espaces verts préservés en zone urbaine	Suivre la protection des éléments de nature en ville	EBC, EVP, L151-23 du règlement graphique en zone urbanisée	A calculer	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
	Surface urbanisée après l'approbation du PLUi des zones AU	Suivre l'évolution du phénomène de rétention foncière	Autorisation d'occuper le sol	A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans
	Nombre d'autorisations d'occuper le sol (constructions neuves) délivrées en zone U à partir de la date d'approbation du PLUi	Mesurer la densification du tissu urbain existant	Autorisation d'occuper le sol	A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans
	Maillage du réseau de modes doux	Suivre l'évolution du réseau d'axes de découverte du territoire	Donnée à construire	Donnée à construire	Supérieur à T0	Tous les 3 ans

	ORIENTATIONS DU PADD	INDICATEUR	INTERET	SOURCE	ETAT 0	Valeur cible	Périodicité
PAYSAGES ET PATRIMOINE BÂTI	Valoriser les spécificités patrimoniales historiques et économiques	Nombre de sites ou éléments bâtis de caractère protégés par le PLUi au titre de la Loi Paysage, dont l'élément protégé est encore existant	Suivre la protection du patrimoine bâti par le PLUi	Prescriptions ponctuelles du PLUi-H	253	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
	Soigner les entrées de villes et de villages	Entrées de ville considérées comme dégradées	Suivi de la mise en œuvre des objectifs relatifs aux entrées de ville	Etat initial de l'environnement du PLUi-H	7 entrées de ville (4 à Surgères et 3 à Aigrefeuille)	Inférieur à T0	Tous les 3 ans
	Définir des formes urbaines de qualité afin de lutter contre la banalisation du paysage	Opérations de réhabilitation et requalification des entrées de ville		Donnée de la collectivité	A renseigner ultérieurement	Supérieur ou égal à T0	Tous les 3 ans
	Constituer des espaces publics enrichissant les cœurs de villes et de villages, valorisant le patrimoine et le caractère rural	Nombre de logements vacants mobilisés			A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans
	Améliorer globalement l'attractivité des centralités pour créer les conditions favorables à la reconquête de la vacance	Nombre de changement de destination réalisés	Suivi de la réhabilitation du patrimoine bâti		A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

ORIENTATIONS DU PADD	INDICATEUR	INTERET	SOURCE	ETAT 0	Valeur cible	Périodicité
Assurer la protection des espaces naturels constituant des zones de richesses écologiques majeures (réservoirs de biodiversité)	Surfaces construites au sein des corridors écologiques identifiées au PLUi-H	Evaluer les efforts de protection des corridors écologiques	PLUi-H/ Autorisation d'occuper le sol	A compléter ultérieurement	Inférieur ou égal à T0	Tous les 3 ans
	Superficie des zones à urbaniser (AU) et urbanisées (U) dans les réservoirs de biodiversité depuis l'approbation du PLUi	Evaluer les efforts de protection des réservoirs de biodiversité	PLUi-H/ Autorisation d'occuper le sol	A compléter ultérieurement	Inférieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
Préserver et renforcer la trame végétale existante sur l'ensemble du territoire	Superficie (ha) des zones boisées du PLUi (ripisylve comprise) et pourcentage par rapport à la superficie du territoire	Suivre l'évolution des espaces boisés préservés de l'urbanisation	Donnée à construire	Donnée à construire	Supérieur ou égal à T0	Tous les 3 ans
	Linéaire du réseau bocager	Suivre l'évolution du réseau bocager préservé de l'urbanisation	Donnée à construire	Donnée à construire	Supérieur ou égal à T0	Tous les 3 ans
Préserver les paysages agricoles caractéristiques, des plaines céréalières et des marais	Superficie (ha) des zones agricoles (A)	Suivre l'évolution des espaces agricoles préservés de l'urbanisation	Donnée du PLUi-H	37 656 hectares (soit 80,8 %)	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
	Nombre d'autorisations d'occuper le sol (constructions neuves) délivrées en zone A à partir de la date d'approbation du PLUi	Suivre l'évolution des constructions en zones naturelles et agricoles	Autorisation d'occuper le sol	A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans
Mettre en valeur les paysages de l'eau et préserver la ressource	Superficie (ha) des zones humides sur le territoire	Suivre l'évolution des zones humides préservées de l'urbanisation	Inventaires zones humides réalisées sur le territoire	1 175 ha	Supérieur ou égal à T0	Tous les 3 ans

	ORIENTATIONS DU PADD	INDICATEUR	INTERET	SOURCE	ETAT 0	Valeur cible	Périodicité
GESTION DE L'EAU	Mettre en valeur les paysages de l'eau et préserver la ressource	Superficie (ha) des zones humides sur le territoire	Suivre l'évolution des zones humides préservées de l'urbanisation	Inventaires zones humides réalisées sur le territoire apparaissant au règlement graphique du PLUi-H	1 175 ha	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
		Abords des cours d'eau protégés dans le PLUi-H	Suivre l'évolution des abords des cours d'eau préservés de l'urbanisation	Corridors aquatiques identifiés au règlement graphique du PLUi-H	370 ha	Supérieur ou égal à T0	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
		Nombre d'autorisations d'occuper le sol (constructions neuves) délivrées à moins de 10 mètres d'un cours d'eau à partir de la date d'approbation du PLUi-H		Autorisation d'occuper le sol	A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans
	Sécuriser la ressource en eau potable en protégeant les captages et leurs abords des pollutions diffuses	Nombre d'autorisations d'occuper le sol (constructions neuves) délivrées dans les périmètres de protection des captages à partir de la date d'approbation du PLUi-H	Suivre l'évolution des périmètres de protection des captages	Autorisation d'occuper le sol	A renseigner ultérieurement	/	Tous les 3 ans

ORIENTATIONS DU PADD		INDICATEUR	INTERET	SOURCE	ETAT 0	Valeur cible	Périodicité
GESTION DE L'EAU	Donner la priorité au développement urbain au sein ou en continuité directe des enveloppes bâties existantes, afin de limiter les extensions de réseaux et d'optimiser les équipements d'assainissement collectifs existants	Pourcentage des habitations fonctionnant en assainissement autonome	Suivre l'évolution du développement urbain dans les zones non desservies par l'assainissement collectif	Rapport annuel des SPANCs	Données à construire	Inférieur ou égal à T0	Tous les 6 ans
		Nombre de stations d'épurations et leur capacité totale	Suivre le développement de l'assainissement collectif et les performances des stations	SATESE	18 stations pour 53 235 EqH	/	Tous les 6 ans
		Indices Linéaires de Perte des réseaux d'eau potable	Suivre l'évolution de l'état du réseau d'eau potable et les efforts mis en œuvre pour éviter le gaspillage	Services de la RESE	2.24 m3/jour/km	Inférieur à T0	Tous les 6 ans
		Densité linéaire d'abonnés	Evaluer les efforts de densification du bâti permettant de limiter les besoins d'extensions des réseaux	Syndicats d'eau potable	A compléter ultérieurement	Supérieur à T0	Tous les 6 ans

	ORIENTATIONS DU PADD	INDICATEUR	INTERET	SOURCE	ETAT 0	Valeur cible	Périodicité
RISQUES ET NUISANCES	Identifier et sécuriser les secteurs soumis au risque d'inondation	Superficie (ha) des zones à urbaniser (AU) ou urbanisées (U) impactant des secteurs inondables, depuis l'approbation du PLUi Episodes d'inondation par débordement des cours d'eau en zone habitée	Suivre l'exposition des populations aux risques d'inondation	PPRi/Atlas des zones inondable/ Autorisation d'occuper le sol	A compléter ultérieurement	/	A chaque procédure d'évolution du PLUi-H
	Limiter le développement résidentiel à proximité immédiate des sources de nuisances sonores	Nombre d'habitations concernées par des nuisances sonores aux abords des infrastructures routières	Suivre l'exposition des populations aux nuisances sonores	DDT	A calculer	Inférieur ou égal à T0	Tous les 6 ans